



## victimes de 2 accidents du travail

Par **fortune nicole**, le **01/12/2016** à **19:19**

Bonjour,

Mon premier accident a eu lieu le 21 mai 2015 alors que j'allais jeter des cartons de revues dans les poubelles du collège dans un local prévu pour les poubelles jaunes. sur une des poubelles roulantes était entreposé une vieille imprimante et sur l'imprimante un ancien écran d'ordinateur. J'ai froissé cette poubelle qui a roulé et j'ai tout reçu sur la jambe droite. je fus hospitalisée pendant plusieurs jours. les suites sont simple atteinte du nerf fibulaire droit, le nerf popliteux externe, une dénervation à 70% les releveurs des orteils ne fonctionnent plus. Une consolidation a été demandée après être passé 3 fois auprès d'un expert mandaté par le conseil général il me fait savoir que j'aurai entre 8 et 15% maximum d'IPP alors qu'à ce jour j'ai toujours de grosses décharges électriques qui me réveillent la nuit et des douleurs atroces à cause de violentes crampes que je n'arrive pas à gérer j'ai vu un neurochirurgien à l'hôpital Pitié Salpêtrière le 05 octobre 2016 qui m'a dit que je resterais ainsi toute ma vie que faire.

Mon 2ème accident du travail a eu lieu le 02 septembre 2016, le jour de la rentrée des classes des 6ème 5ème. Vers 09 du matin une équipe d'ouvriers sont venues poser de la laine de verre pour isoler le faux plafond du standard alors qu'ils avaient tout le mois d'août pour le faire l'établissement étant fermé à cette période. Pendant plus de 3 heures ils ont découpé sur ma tête de la fibre de verre pour combler le faux plafond. j'ai eu de grosses réactions allergiques et j'ai consulté mon médecin traitant qui m'a mis sous traitement médicamenteux étant asthmatique de naissance, j'ai fait une bronchite asthmatiforme des crises d'asthme à répétition jusqu'au 07 octobre 2016, date à laquelle la médecine du travail m'a reconnue inapte au travail et m'a interdit de reprendre le travail ayant de la poussière qui me tombe dessus à longueur de journée et qui me déclenche des crises. Le CG m'a envoyé en expertise médicale l'expert m'a interdit l'accès au standard étant lui-même asthmatique et allergique à la laine de verre. je ne travaille pas depuis près de 2 mois sans qu'ils se décident à effectuer les travaux. Aujourd'hui on m'envoie consulter pour que ça soit déclaré maladie professionnelle que faire??

merci de votre aide

cordialement

Par **P.M.**, le **01/12/2016** à **19:26**

Bonjour,

Si vous êtes sous statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des

Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...